

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 14 mars 2018, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la conseillère Louise Cossette ainsi que messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais et Claude P. Lemire sont absents.

Le directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants.

38.03.18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 28 février 2018
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Révision des politiques familiales et de la démarche MADA
- 3 5 2 Appui à l'hôpital régional de Saint-Jérôme
- 3 5 3 Chalet Bellevue – approbation finale des travaux
- 3 5 4 Abandon de servitude, lot 3 957 011
- 3 5 5 Contrat d'assurances collectives – achat regroupé – solution UMQ
- 3 5 6 Droits supplétifs
- 3 6 **Réglement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Demande d'installation de lampadaire
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du directeur
- 5 2 **Personnel**

Municipalité de Morin-Heights

5	2	1	
5	3		Résolution
5	3	1	Acquisition – camions de déneigement 6-roues
5	4		Personnel
5	4	1	Embauche – journalier-chauffeur-opérateur (Stéphane Meilleur)
5	4	2	Embauche – journalier-chauffeur-opérateur (Julien Blondin)
6			URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6	1		Rapport du directeur du service d'urbanisme
6	1	2	Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
6	3		Résolution
6	3	1	Dérogation mineure – 15, Rang 4
6	3	2	Projet de lotissement – 279, chemin de Christieville
6	4		Personnel
6	4	1	
7			LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1	Rapport de la directrice
7	1	2	Rapport du directeur du service des parcs et réseau plein air
7	2		Personnel
7	2	1	
7	3		Résolution
7	3	1	Appui à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle
7	3	2	Appui aux organismes
8			AFFAIRES NOUVELLES
9			PÉRIODE DE QUESTIONS
10			LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

39.03.18 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018 et prend note de la modification apportée à la résolution 127.05.17.

40.03.18 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février 2018 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Monsieur le conseiller Jean Dutil a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 28 février 2018

Comptes à payer	598,685.56 \$
Comptes payés d'avance	400,535.20 \$
Total des achats fournisseurs	999 220,76 \$
Paiements directs bancaires	20 677.48 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 019 898,48 \$
Salaires nets	128 361,44 \$
Total des dépenses au 28 février 2018	1 148 259,68 \$

Municipalité de Morin-Heights

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

41.03.18 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 28 FÉVRIER 2018

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 28 février 2018 ainsi qu'un état sommaire des principaux dossiers en cours.

CORRESPONDANCE

Le conseil a pris connaissance des correspondances du mois de février 2018 lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à ces dossiers lorsque requis.

42.03.18 RÉVISION DES POLITIQUES FAMILIALES ET DE LA DÉMARCHE MADA

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a signifié la possibilité de participer à une demande sur une base collective dans le cadre de l'appel de projets pour la démarche Municipalité amie des aînés lancé par le ministère de la Famille le 16 juin dernier;

Considérant que la MRC assurerait coordination des travaux par la MRC de mise à jour de la Politique des aînés de la MRC, du plan d'action afférent ainsi que des politiques des aînés et des plans d'action des municipalités adhérant à la démarche;

Considérant que cette démarche serait pilotée parallèlement à une révision des politiques familiales, permettant d'élaborer des plans d'actions communes pour la famille et les aînés;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil adhère au projet de révision des politiques familiales et de la démarche MADA.

Que ce conseil autorise la MRC à présenter une demande d'appui financier au Programme de soutien à la démarche municipalité des aînés (MADA) sur une base collective dans le volet *Mise à jour*.

Que la municipalité accepte que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC.

Que monsieur Claude Philippe Lemire soit désigné responsable du dossier « Aînés ».

Municipalité de Morin-Heights

43.03.18 APPUI À L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME

Considérant que l'Association des médecins et des professionnels pour l'avancement de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme / Hôpital régional de Saint-Jérôme (AMPAHDSJ) a sollicité l'appui de la Municipalité de Morin-Heights;

Considérant que, depuis son ouverture en 1950, l'Hôpital régional de Saint-Jérôme poursuit sa mission de prestation de soins et de services de santé en réponse aux besoins de la population de l'ensemble de la région administrative des Laurentides, et ce, à titre d'hôpital régional;

Considérant que la population des Laurentides était de 319 000 personnes en 1986 et qu'en 2017, elle a atteint plus de 609 441 personnes. En 2025, la population sera de 670 000 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec;

Considérant que l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dessert l'ensemble des MRC des Laurentides au niveau d'un vaste éventail de spécialités médicales et chirurgicales permettant d'offrir à la population de nombreux services spécialisés dans la région;

Considérant qu'il est établi que la région des Laurentides est sous-financée par le gouvernement du Québec en matière de santé depuis plusieurs années considérant la croissance de la population et son vieillissement;

Considérant que le 22 décembre 2017, un projet d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme totalisant 278,5 M\$ a été déposé au ministère de la santé et des services sociaux du Québec;

Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la Municipalité de Morin-Heights demande au gouvernement du Québec, un engagement formel de procéder à l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

Que la Municipalité de Morin-Heights demande au gouvernement du Québec, d'inscrire l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025.

44.03.18 CHALET BELLEVUE – APPROBATION FINALE DES TRAVAUX

Considérant que les travaux de réhabilitation du Chalet Bellevue sont terminés;

Considérant que les travaux ont été faits par Les Entreprises Christian Arbour Inc.;

Considérant le Conseil, par sa résolution 16.01.18 a approuvé provisoirement les travaux;

Considérant la recommandation de TLA Architectes au dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil fait sienne la recommandation d'accepter les travaux en date du 9 mars 2018.

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil autorise la libération de la retenue contractuelle au montant net comme suit :

Retenue contractuelle :	222 705,80 \$
Moins pénalité :	(6 500,00) \$
Moins retenu pour défektivité :	(30 000,00) \$
Montant à payer :	186 205,80 \$

Que le directeur général soit autorisé à faire les paiements requis.

45.03.18 ABANDON DE SERVITUDE, LOT 3 957 011

Considérant qu'une servitude relativement au maintien d'un système d'aqueduc avait été établi en 1967, sur le lot 3 957 011;

Considérant que ce réseau d'aqueduc a été abandonné depuis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil confirme la renonciation à cette servitude constituée sous le numéro 121 601 et dont le lot 4 696 782 appartenant à Morin-Heights, est le fonds dominant.

Que le maire et directeur général soient autorisés à signer les documents en conséquence.

46.03.18 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ

Considérant que conformément *aux dispositions du Code municipal* et à la Solution UMQ, la Municipalité de Morin-Heights et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période de cinq ans;

Considérant que Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Considérant que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Considérant que la Municipalité souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires Inc. en conséquence ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Municipalité de Morin-Heights

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récite au long.

Que ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité.

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée de cinq ans.

Que la Municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Que la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public.

Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Que, sujet à la loi, la Municipalité accepte qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjudgés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

47.03.18 DROITS SUPPLÉTIFS

Considérant qu'en vertu de l'article 20.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, L.R.Q., c. D-15.I, la municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 301.11.07;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le paragraphe d) de la résolution 301.11.07 se lise comme suit : l'exonération est prévue au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 20.I.

48.03.18 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de février du directeur du service de sécurité incendie, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi qu'un document du ministère de la Sécurité publique intitulé 'Niveau de protection'.

49.03.18 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SQ

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de février 2018.

50.03.18 DEMANDE D'INSTALLATION DE LAMPADAIRE

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'une citoyenne relative l'installation d'un lampadaire sur la Route 364 à l'intersection de la rue Meadowbrook;

Considérant qu'une demande a été adressée, par la citoyenne au ministère des Transports qui confirme pouvoir analyser la demande suite à l'obtention d'une résolution du conseil;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil appui la requête de madame Barbara Spector et demande au ministère des Transports d'analyser la possibilité d'installer un lampadaire à l'intersection de la Route 364 et la rue Meadowbrook.

51.03.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de février, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de février en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

52.03.18 ACQUISITION – CAMIONS DE DÉNEIGEMENT 6-ROUES

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publique via le SEAO pour l'acquisition de camions de déneigement 6-roues;

Considérant que la Municipalité a reçu les offres suivantes détaillées au procès-verbal d'ouverture des soumissions joint à la présente:

Municipalité de Morin-Heights

Kenworth Montréal		
Kenworth T370	2 Camions	Benne Bibeau
266 371,78 \$	530 444,06 \$	14 539,00 \$
Financement 60 mois	5,99 %	
GloboCam		
Western Star 4700SB	2 Camions	Benne Bibeau
245 742,97 \$	489 186,43 \$	14 539,00 \$
Financement 60 mois	3,79 %	

Considérant la recommandation de monsieur Alain Bérubé, directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil octroie le contrat d'acquisition de deux camions Western Star modèle 4700 SB au plus bas soumissionnaire la compagnie GloboCam au prix de 489 186,43 \$ taxes incluses.

Que ce conseil octroie le contrat pour l'acquisition de la benne Bibeau à la compagnie GloboCam au prix de 14 539 \$, taxes incluses.

Que ce conseil autorise le financement de ces achats moins les taxes, par un crédit-bail de 60 mois au prix de 3,79% tel que soumis par Crédit municipal et manufacturier Rexcap inc.

Que le conseil autorise directeur général à signer les documents afférents à l'acquisition et au financement.

53.03.18 EMBAUCHE – JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR (STÉPHANE MEILLEUR)

Considérant que monsieur Stéphane Meilleur a été embauché comme journalier-chauffeur-opérateur à l'essai par la résolution 61.03.17;

Considérant que la période de probation se termine le 13 mars 2018;

Considérant le rapport d'évaluation préparé par le directeur du Service des travaux publics daté du 22 février 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Stéphane Meilleur à titre de journalier-chauffeur-opérateur permanent à compter du 13 mars 2018 selon les termes de la convention collective en vigueur.

54.03.18 EMBAUCHE – JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR (JULIEN BLONDIN)

Considérant que monsieur Julien Blondin a été embauché comme journalier-chauffeur-opérateur à l'essai par la résolution 60.03.17;

Considérant que la période de probation se termine le 6 mars 2018;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant le rapport d'évaluation préparé par le directeur du Service des travaux publics daté du 22 février 2018;

Il est proposé par conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Julien Blondin à titre de journalier-chauffeur-opérateur permanent à compter du 6 mars 2018 selon les termes de la convention collective en vigueur.

55.03.18 RAPPORT MENSUEL

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport du mois de février 2018 du directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire ainsi que des comptes rendu des rencontres (19.01.2018, 1.02.2018 et 23.02.2018) du comité de révision des règlements d'urbanisme.

56.03.18 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 20 février 2018 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

57.03.18 DÉROGATION MINEURE – 15, RANG 4

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h47;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 février 2018 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 416 visant l'augmentation de l'empiètement d'une galerie dans la marge de recul d'un lac a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil approuve la dérogation demandée, soit d'augmenter l'empiètement d'une nouvelle galerie dans la marge de recul d'un lac et de la rive, de 1,5 mètres à 7,61 mètres pour le bâtiment existant au numéro civique 15, 4^{ième} rang, lot 6 110 148, le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minute 13 479.

58.03.18 PROJET DE LOTISSEMENT – 279, CHEMIN DE CHRISTIEVILLE

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de lotissement pour la subdivision de la propriété en deux lots distincts;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil par la résolution 10.02.18 d'approuver le projet de lotissement tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minutes 13464;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu:

Que le conseil autorise le Service de l'urbanisme à émettre le permis de lotissement selon le plan projet.

Que ce conseil accepte la proposition conditionnellement à :

1. Que le propriétaire s'engage à payer une contribution pour fins de parcs selon les modalités prévues au règlement de lotissement 417, et ce, préalablement à la subdivision du projet et qu'un remboursement soit effectué suite à la signature du contrat de servitude, le cas échéant.

Monsieur Peter MacLaurin informe le Conseil qu'il s'agit de sa propriété et qu'il ne participe pas aux délibérations sur ce dossier.

59.03.18 RAPPORT MENSUEL

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la directrice du service des loisirs et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi que l'état des résultats du Loppet Viking.

60.03.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES PARCS ET RÉSEAU PLEIN AIR

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur du service des parcs et plein air pour le mois de février 2018.

61.03.18 APPUI À LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-ADÈLE

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'appui de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle relative à l'obtention d'une subvention du gouvernement fédéral dans le cadre du programme de financement ÉcoAction;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que le projet consiste à sensibiliser la population à la présence de l'herbe poux dans la MRC des Pays-d'en-Haut et organiser l'éradication de cette plante très nuisible avec l'aide des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil appui la demande de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle relative à leur demande de subvention auprès du gouvernement fédéral.

62.03.18 APPUI AUX ORGANISMES

Considérant que le conseil a prévu lors de la préparation du budget une aide financière à certains organismes œuvrant dans la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Organisation	Subventions 2018	Services logistiques
02-629-00-970-F.C. Morin Heights (Club Soccer)	25 000 \$	Utilisation des salles du Souvenir et Chalet Bellevue pour réunions, inscriptions et partys.
02-629-01-970 - Mérite sportif	1200 \$	À la demande en cours d'année
02-629-02-970 - Âge d'or		
Cosy Corner	500 \$	
Senior Citizens Heritage Club	500 \$	Accès gratuit à la salle du Souvenir tous les 1er vendredis du mois. Accès gratuit au Chalet Bellevue le 3e mercredi de janvier, février et novembre.
02-629-03-970- Sports et loisirs		
Royal Canadian Legion - races	500 \$	
Club Optimiste Vallée de St-Sauveur	500 \$	
02-629-04-970 – Programme Jeunesse		
	2000 \$	À la demande en cours d'année
École secondaire AN Morin	500 \$	Réussite scolaire.
École primaire de Morin-Heights	570 \$	Réussite scolaire
02-629-05-970- Culture & spectacles		
Theatre Morin-Heights	2 200 \$	<i>Aide technique:</i> Usage de la salle polyvalente 1 du chalet pour représentations.
Arts Morin Heights	2 300 \$	<i>Aide technique:</i> Usage de la salle polyvalente 1 du chalet pour expo annuelle du 18 au 29 juillet 2018. Usage de la salle du Souvenir sur une base trimestrielle pour expositions thématiques. Entreposage et transport de panneaux et enseigne.
Joyful Noise Choir		Utilisation de la grande salle du Chalet Bellevue (les mardis soirs pendant 1h30 et utilisation de trois autres salles du chalet pendant 1h (mardis soirs) pendant 8 semaines avant chaque spectacle. Demande de soutien via le site web municipal et photocopies d'affiches.
Laurentian Reading Club	100 \$	Utilisation mensuelle de la salle du Souvenir.
Morin-Heights Historical Association	3 500 \$	Selon les termes de l'entente conclue en 2017.
02-629-06-970-- Jardin communautaire	1 000 \$	
02-629-07-970 Politique de soutien Coop SORE	1 000 \$	Subvention demandée pour supporter les dîners communautaires (900 repas/an) et les ateliers de stimulation (répit pour proche-aidants). Aide technique: accès à une salle et cuisine du Chalet Bellevue pour dîners communautaires pour aînés et proches-aidants les lundis (98% résidents). Accès à des salles pour grands événements occasionnels (levées de fonds, événements spéciaux).
02-629-08-970 DONS	3500 \$	À la demande en cours d'année
02-629-09-970 Petits déjeuners	2 000 \$	Les petits déjeuners école primaire
TOTAL DU BUDGET SUBVENTIONS	46 800 \$	

Municipalité de Morin-Heights

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

63.03.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que cette session soit levée à 20h22.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Neuf personnes ont assisté à l'assemblée.